



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**PREFECTURE**

Cabinet du Préfet

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél. : 02.37 27 70 12

Fax : 02 37 27 70 44

Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

n° 18-02 102-PREF-BCIRE  
**ARRETE'ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR  
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du Commissaire de Police Olivier AUBRY, Chef de la circonscription de Sécurité Publique de Dreux en date du 8 février 2018 relatif à l'intervention du Gardien de la paix Salami ALI HALIDI ;

Considérant que la conduite du gardien de la paix Salami ALI HALIDI, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Commissaire Divisionnaire Mathieu BERNIER, Directeur départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir ;

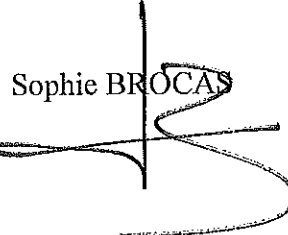
**ARRETE :**

**Article 1er** - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Salami ALI HALIDI.

**Article 2** - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 20 février 2018

La Préfète,

Sophie BROCAS  


Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16H00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

